

Budget primitif 2019

Voté par le congrès de la
Nouvelle-Calédonie



NOUVELLE-CALÉDONIE



BP 2019

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE
REPARTITION DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE – EXERCICE 2019**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REPARTITION

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES : 133 748 964 178 F
DEPENSES : 133 748 964 178 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 22 852 167 F.



Financements réglementaires

Dans le cadre du budget primitif 2016 de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé de créer un budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement réglementaire des collectivités territoriales. La Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Conformément à la loi organique, elle en reverse 55,5% aux provinces et 18,57% aux communes (17,8% sur la part fonctionnement) en raison de la protection actionnée par l'effet cliquet sur le FIP fonctionnement qui permet aux communes de percevoir au minimum la dotation de l'année précédente. Le reliquat, à savoir 25,93 %, correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie destinée au financement de son budget propre.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Historique des moyens financiers

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
Recettes	120 244 035 857	123 940 524 331	95 450 157 166	77%	133 748 964 178	8%
P0103 Assiette fiscale de répartition	111 843 796 347	115 390 524 331	88 843 147 692	77%	126 032 964 178	9%
P0104 Régie des tabacs	8 400 239 510	8 550 000 000	6 595 670 761	77%	7 716 000 000	-10%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	-	-	11 338 713		-	
Dépenses	118 376 476 102	123 940 524 331	77 899 567 666	63%	133 748 964 178	8%
P0103 Assiette fiscale de répartition	5 733 971 495	7 317 076 729	4 157 822 191	57%	15 782 470 000	116%
P0104 Régie des tabacs	2 001 547 816	1 958 200 000	972 001 789	50%	1 758 200 000	-10%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	110 640 956 791	114 665 247 602	72 769 743 686	63%	116 208 294 178	1%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Philippe GERMAIN, Nicolas METZDORF



Les estimations d'évolution de l'assiette du budget de répartition tablent sur une croissance de + 4,3%.



Cette reprise de la croissance des recettes fiscales se traduit par une hausse de +7,3% pour la collectivité Nouvelle-Calédonie, grâce à une diminution de l'effet cliquet (la NC comblerait un peu moins la perte de recettes des communes depuis 2016).

La dotation de fonctionnement des communes resterait stable, le mécanisme de l'effet cliquet étant toujours de mise (le niveau de l'assiette fiscale 2019 serait toujours inférieur au niveau de 2016, année de référence pour le calcul de l'effet cliquet).

L'enveloppe du FIP équipement au profit des communes serait en hausse de +4,3%, autorisant le financement de 36 MF de projets supplémentaires.

Nicolas METZDORF

Programme P0103

Assiette fiscale de répartition

Recettes : 126 032 964 178 F
Dépenses : 15 782 470 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 11 989 354 F.

Enjeux et contexte

L'année 2018 a marqué une profonde refonte de la fiscalité indirecte en Nouvelle-Calédonie avec l'instauration au 1er octobre de la TGC qui a remplacé les 7 taxes que sont la taxe générale à l'importation (TGI), la taxe de base à l'importation (TBI), la taxe de péage (TP), la taxe sur le fret aérien (TFA), les droits proportionnels à la patente (DPP), la taxe sur les nuitées hôtelières (TNH), ainsi que la taxe de solidarité sur les services (TSS).

La classification des différents produits et les taux ont été calibrés au plus juste afin d'arriver à un rendement estimé à environ 51,7 milliards, soit le rendement constaté sur l'année 2017 des 7 taxes supprimées.

De façon globale, le budget de répartition est orienté à la baisse depuis 2012 : entre 2012 et 2018, les recettes accusent une baisse de 24 milliards (passant de 138 à 114 milliards). Cette baisse est liée au ralentissement de l'économie, qui a conduit à une diminution d'impôts importants tels que l'IS30, l'IS35 et l'IRPP.

Les perspectives pour 2019 sont toutefois meilleures, avec une reprise attendue du secteur du nickel et une nouvelle redistribution de la TGC entre les deux budgets annexes.

La diminution du budget de répartition (-20 mds en 5 ans) tranche avec la hausse de la valeur ajoutée totale sur la même période (+80 mds environ) entraînant mécaniquement une baisse du taux moyen apparent de prélèvement qui passe ainsi de 18% en 2012 à 14% en 2017. Comme le montre le graphique ci-dessous, l'année 2012 apparaît comme une date charnière.

Entre 2007 et 2012, une croissance de 1% de la valeur ajoutée totale à prix courant entraînait une augmentation de 0,8% des recettes entrant dans le budget de répartition. Entre 2012 et 2017, la même croissance d'1% de la VA totale se solde cette fois par une baisse de 0,2% des recettes de répartition. La réduction de l'espace budgétaire pourrait trouver son explication principale davantage dans l'évolution de la politique fiscale sur la période que dans le ralentissement de la croissance.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Tableau des dotations - budget de répartition

	CA 2017	recouvré brut au 31/12/2017	prévisions 2018	droits constatés au 31/10/2018	recouvrement brut au 31/10/2018	Prévisions BP 2019
Recettes tabacs	7 839 529 519	7 839 529 519	8 150 000 000	6 595 670 761	6 595 670 761	7 316 000 000
Achats et frais à déduire	1 677 274 523	1 677 274 523	1 558 200 000	1 014 954 522	1 014 954 522	1 359 700 000
TOTAL Tabacs	6 162 254 996	6 162 254 996	6 591 800 000	5 580 716 239	5 580 716 239	5 956 300 000
Impôts directs						
Droits afférents autorisations minières	280 000	280 000	420 000	12 000	12 000	164 000
Contribution téléphonique	73 504 711	73 504 711	75 000 000	39 106 439	39 106 439	75 000 000
CES	23 293 920	30 062 851	0	63 303 353	11 810 832	
IRPP	21 316 935 342	20 977 227 336	20 500 000 000	20 462 037 293	17 089 546 266	20 700 000 000
IRVM	3 977 265 090	3 645 524 479	3 500 000 000	3 125 596 247	2 997 750 205	3 500 000 000
TOF	645 262 867	588 795 270	800 000 000	513 256 706	514 003 040	1 600 000 000
IRCDC	778 425 594	778 837 421	819 000 000	568 318 793	568 335 352	720 000 000
IS à 30%	27 567 574 165	27 293 298 997	28 500 000 000	19 785 936 899	19 803 706 945	27 870 000 000
IS à 35%	526 622 007	533 966 060	531 000 000	493 409 381	500 468 981	550 000 000
Contribution patentes	3 323 151 718	3 609 617 584	3 452 000 000	3 287 336 859	2 934 238 552	2 700 000 000
Contribution foncière	1 339 198 897	1 315 682 410	1 325 000 000	1 347 128 259	1 708 722 903	1 410 000 000
Prélèvement forfaitaire à 25%		262 631	0			
Contribution additionnelle à l'IS	1 061 543 178	1 055 619 320	1 200 000 000	791 112 625	786 145 869	1 200 000 000
Total impôts directs	60 633 057 489	59 902 679 070	60 702 420 000	50 476 554 854	46 953 847 384	60 325 164 000
Impôts indirects						
Droits de douane	6 148 880 364	6 180 263 870	6 300 000 000	6 131 912 254	5 406 426 204	7 369 840 298
TGI	18 404 832 138	18 518 575 804	13 500 000 000	12 641 563 535	13 695 955 707	52 776 162
TSS métallurgie						1 000 000 000
TCPI	1 963 206 203	1 940 744 698	1 750 000 000	1 009 060 714	1 120 989 938	1 350 000 000
Taxe de péage	311 733 502	313 947 223	210 000 000	251 948 808	255 676 858	15 792 644
TBI	6 770 709 497	6 827 179 637	5 000 000 000	5 441 841 093	5 503 411 576	369 068 200
TCPPL	731 335 866	742 603 121	750 000 000	559 133 734	541 973 065	739 189 903
Droits navigation intérieure	20 952 212	20 291 029	16 000 000	16 107 781	16 709 282	16 000 000
Droits de quai	263 912 207	263 050 019	250 000 000	233 679 454	233 599 817	250 000 000
Droits de port	78 295 741	77 011 718	75 000 000	62 503 107	64 193 155	75 000 000
TPP (Taxe sur les produits pétroliers)	5 484 503 793	5 532 940 520	5 400 000 000	4 885 590 217	4 821 009 434	5 400 204 491
TAPP	2 201 048 824	2 213 544 488	2 220 000 000	1 923 949 099	1 895 929 119	2 200 007 268
Droits enregistrement	4 693 182 148	4 668 358 920	4 300 000 000	3 965 467 539	3 994 581 660	4 700 000 000
Taxe hypothécaire	372 942 654	372 645 513	400 000 000	272 586 081	301 868 143	400 000 000
Droits de timbre	201 882 300	201 882 300	200 000 000	138 490 090	154 403 800	200 000 000
Taxe conso intérieure	618 079 046	618 079 046	1 060 000 000	438 554 149	438 554 149	520 001 213
Droits de licence	151 606 275	144 976 017	140 000 000	149 568 621	147 275 912	150 000 000
Taxe sur les spectacles et les jeux	31 321 005	31 321 005	35 000 000	24 315 828	24 287 944	35 000 000
TGC brut			11 296 000 000			37 883 950 000
Contribution sécurité immobilière	177 475 618	177 432 176	200 000 000	133 250 045	146 645 319	200 000 000
TOTAL impôts indirects	48 625 899 393	48 844 847 104	53 102 000 000	38 279 522 149	38 763 491 082	62 926 830 179
Recouvrement après ANV	45 322 315	45 322 315		27 963 052	27 963 052	
Assiette de dotation brute	115 466 534 193	114 955 103 485	120 396 220 000	94 364 756 294	91 326 017 757	129 208 294 179
Restitutions sur impôts	5 518 429 688	4 462 678 646	5 000 000 000	3 532 648 089	3 532 648 089	3 000 000 000
Restitutions TGC			4 000 000 000			10 000 000 000
Duty free						
Assiette de dotation Nette	109 948 104 505	110 492 424 839	111 396 220 000	90 832 108 205	87 793 369 668	116 208 294 179

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les recettes

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
A0103-01 : Recettes fiscales						
Fonctionnement	111 843 796 347	109 784 420 000	88 842 156 592	81%	126 032 964 178	15%
A0103-02 : Dépenses fiscales						
Fonctionnement	-	-	991 100		-	

Action A0103-01 : Recettes fiscales

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

164 000 F

Droits miniers : 164 000 F

Le service des mines et carrières de la DIMENC est en charge de l'instruction des demandes relatives à l'attribution et à la gestion des droits miniers (autorisation personnelle minière, permis de recherches, concession). Ces demandes doivent contenir un justificatif du paiement du droit fiscal relatif à chaque type de demande et dont le montant est fixé par le Code des impôts (Livre I – Partie III - Titre VIII – Articles 720 G à 720 K) :

- Octroi ou renouvellement d'une autorisation personnelle minière 10 000 F ;
- Octroi ou renouvellement de concessions 6 000 F ;
- Octroi ou renouvellement des permis de recherches 60XPF/ha + 2 000 F.

Les recettes relatives aux dépôts des demandes de droits miniers sont estimées à 164 000 F pour l'année 2019. Ces recettes seront en baisse par rapport à 2018 car le nombre de concessions minières arrivant à échéance en 2019 sera moins important qu'en 2018, ce qui implique un nombre plus faible de demandes de renouvellement de concessions.

Direction des services fiscaux (DSF)

99 186 801 213 F

Les impôts directs :

60 250 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques : 20 700 MF

- **IRPP hors retenue à la source (20 600 MF) :**
L'impact de la réforme mise en place en 2016, l'augmentation mécanique du coût de la mesure fiscale en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire conduisent à une prévision budgétaire pour le BP 2019 de 20 600 MF.
- **Retenue à la source (100 MF) :**
Aux prévisions ci-dessus, il est ajouté 100 MF au titre des recettes liées à la retenue à la source.

Ces prévisions de recettes tiennent compte de l'ensemble des dépenses fiscales accordées. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 8,1 milliards de francs au rôle général portant sur les revenus de 2018.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Dépenses fiscales : - 8 145 MF

- **Les charges déductibles du revenu global**

Nature de la dépense	Revenus 2017	
	Nombre de foyers	Coût fiscal* (millions de F.CFP)
Intérêts d'emprunts habitation principale - Article 128 b) CI	16 522	1 161
Travaux sur habitation - Article 128 h) CI	8 933	837
Pensions alimentaires - Article 128 c) CI	4 186	691
Frais de garde des enfants - Article 128 i) CI	2 497	173
Salaires versés aux gens de maison - Article 128 f) CI	7 095	765
Cotisations sociales - Article 128 d) CI	18 440	460
Primes d'assurance vie - Article 128 e) CI	21 193	722
Immeubles historiques - Article 128 h) quater CI	14	0,5
Travaux et équipements verts - Article 128 g) CI	1 569	120
Dépenses internat et transport interurbain - Article 128 j) CI	1 094	8
Contribution calédonienne de solidarité déductible – Art. Lp 722 et s CI	1 298	28
Total**		4 966

* impact d'une seule niche à la fois, ne prend pas en compte la possibilité de plusieurs niches pour un même foyer

** coût combiné de l'ensemble de ces mesures

- **Les réductions d'impôts**

Nature de la dépense	Revenus 2017	
	Nombre de foyers	Coût fiscal* (en millions de F.CFP)
RI redistributive - Article Lp. 136- II 1° CI	90 280	1 523
RI en faveur du logement intermédiaire - Article 136-II 2° 2°bis Ci	1 372	1 573
Dons aux œuvres (mécénat) - Article Lp. 136-3 CI	1 073	42
Versement d'une prestation compensatoire - Article 136-II 3° Ci	49	8
RI en faveur du logement affecté à l'habitation principale - Article 136-II 2°ter Ci	105	10
RI pour versement de cotisations syndicales - Article Lp. 136-6 CI	2 837	21
RI pour dons en faveur des aides aux PME - Article Lp. 136-4 CI	9	0.3
RI pour dons en faveur des comités hippiques - Article Lp. 136-7 CI	9	0.2
RI pour favoriser l'export des entreprises calédoniennes - Article Lp. 136-5 CI	4	0.7
Total**		3 179

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

* impact d'une seule niche à la fois, ne prend pas en compte la possibilité de plusieurs niches pour un même foyer

** coût combiné de l'ensemble de ces mesures

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) : 3 500 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions de dividendes et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédoniennes.

Bien qu'il soit peu aisé d'anticiper le comportement des sociétés en matière de distribution et des actionnaires (décision de réinvestissement), au vu des indicateurs macro-économiques et des recettes réalisées en 2018, il est proposé de reconduire le montant de 3,5 milliards de francs du BP 2018 au BP 2019.

Contribution additionnelle à l'IS : 1 200 MF

La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés est due sur les montants distribués à leurs associés par les sociétés relevant du régime de l'IS. Elle s'applique dès lors que les montants distribués sont supérieurs à 30 MF.

Il est proposé d'inscrire le même montant qu'au BP 2018, soit 1,2 milliard de francs.

Taxe sur les opérations financières (TOF) : 1 600 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,
- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

Il est prévu une hausse du rendement de cette taxe en 2019, conséquence du passage à la TGC qui implique que la TOF s'applique à un périmètre comparable à celui de la TSS sur les activités bancaires à compter du 1^{er} octobre 2018 à un taux de 6 %.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) : 720 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.

Au vu du montant des recettes de l'année 2018 en recul par rapport au montant proposé au BP 2018, une prévision à la baisse est proposée pour le budget primitif de 2019 soit 720 MF.

Impôt sur les sociétés à 30 % : 27 870 MF

Compte tenu des recettes constatées en 2018, des prévisions du modèle Amédée qui laisse supposer une amélioration des indicateurs économiques pour 2019 et des réductions des dépenses fiscales qui devraient être votées fin 2018, il est proposé une inscription de 27,87 milliards de francs au BP 2019.

Dépenses fiscales : - 3 239 MF

Il s'agit de crédits d'impôts imputés à l'IS sur l'exercice 2017.

1) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : 1 121 MF

2) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : 990 MF

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

3) Crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt (art. Lp 37-5 du Cl) : **1 128 MF**

Impôt sur les sociétés à 35% : 550 MF

Au vu des montants de recettes constatés en 2018 et de la légère embellie des cours du nickel, il est proposé un montant de 500 MF pour le budget primitif 2019.

Contribution des patentes (principale) : 2 700 MF

La prévision de recette sur la contribution des patentes est principalement basée sur le niveau des importations du dernier exercice connu. Le passage aux taux définitifs de la TGC au 1^{er} octobre implique que le droit proportionnel à la patente ne sera plus perçu qu'en 2019 car assis sur les importations réalisées en N-1, soit pour 2019 celles réalisées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2018 (ce droit ne sera plus perçu en 2020). La prévision se base donc sur le maintien du droit fixe et le montant des importations jusqu'au 30 septembre 2018 et est estimée à 2,7 milliards.

Contribution foncière (principale) : 1 410 MF

Il s'agit d'un impôt sur la propriété des terrains et des constructions fixes permanentes. Il est proposé un montant en légère hausse de 1,41 MF au BP 2019.

Les impôts indirects :

38 936 MF

Droits d'enregistrement : 4 700 MF

Les droits d'enregistrement fixes ou proportionnels sont perçus à l'occasion de certains actes juridiques : ventes de biens immobiliers, de fonds de commerces, donations, successions, etc. Le montant prévu pour l'atterrissage 2018 est de 4,8 milliards de francs. L'arrêt du dispositif RILI au 31 décembre 2018 amène à envisager une diminution du montant des recettes perçu au titre de cet impôt pour 2019.

Taxe hypothécaire : 400 MF

Il est proposé de reconduire le montant du BP 2018, soit un montant de 400 MF pour le BP 2019.

Contribution de sécurité immobilière : 200 MF

La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1^{er} janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière. Comme pour la taxe hypothécaire, il est proposé de reconduire un montant équivalent à celui de 2018, soit un montant de 200 MF pour le BP 2019.

Droits de timbre : 200 MF

La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant d'environ 200 MF sur les dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2019.

Taxe sur les spectacles et sur les produits des jeux (principale) : 35 MF

Il est proposé de reconduire le montant du BP 2018, soit un montant de 35 MF.

Taxe de consommation intérieure : 520 MF

Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières...) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F le litre à 3 049 F le litre pour les alcools forts (eau de vie, whisky...)

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Cette recette est relativement constante. Néanmoins, un délai de paiement d'un mois supplémentaire devrait être accordé aux producteurs d'alcool locaux en fin d'année 2018, ce qui entraînera mécaniquement un décalage d'un mois dans la perception de la TCI en 2019. Il est donc prévu au BP 2019 un montant inférieur à l'atterrissage 2018, soit 520 MF.

Droits de licence (principal) : 150 MF

Le droit de licence est dû par toute personne physique ou morale exerçant une profession ou un commerce ayant pour objet la fabrication ou la vente de boissons alcooliques distillées ou fermentées. Le montant proposé au BP 2019 est de 150 millions de francs, soit 10 millions de plus qu'au BP 2018.

Taxe de solidarité sur les services (TSS) : 1 000 MF

La TSS de droit commun est remplacée par la TGC, elle subsiste cependant dans le secteur de la métallurgie.

En se basant sur les montants de la TSS que les entreprises ont payé à leurs prestataires sur les deux dernières années, il est proposé un montant de 1 milliard de francs au budget primitif 2019.

Taxe générale sur la consommation perçue par la DSF (TGC) : 31 731 MF

La TGC à percevoir en 2019 est estimée à 51,7 mds F dont 23,846 mds F sont prélevés au profit des établissements publics (budget de reversement). Le solde, à savoir 27,883 mds F figurent au présent budget de répartition, auquel ont été ajoutés 10 mds F pour faire face aux remboursements de trop perçus.

En effet, la TGC est un impôt qui fonctionne selon le mécanisme dit des paiements fractionnés : les redevables collectent la taxe sur leur chiffre d'affaires et déduisent la taxe supportée sur les dépenses engagées pour la réalisation de leur chiffre d'affaires. Lorsque le montant de la taxe déductible est supérieur à celui de la taxe collectée, le redevable est en situation de crédit de taxe. Ce crédit peut, sous certaines conditions lui être remboursé.

Compte tenu des taux zéro (exonération des opérations combinée à une déduction en amont) et du taux réduit pour les producteurs locaux, le nombre de crédits de taxe est important. Il correspond à un trop perçu par la Nouvelle-Calédonie (le montant perçu sur le consommateur final constitue un produit)

C'est donc au total 37,883 mds F de recettes « brutes » inscrites au présent budget, dont 31,7 mds F au titre de la DSF et 6,1 mds F au titre des douanes (CF page suivante).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

2 855 970 000 F

Reprise sur provision pour risques et charges : 2 781 MF

Il est proposé de reprendre une partie de la provision pour risque et charge afin de financer les dégrèvements et admission en non-valeur. La provision est réajustée tous les ans au budget supplémentaire en fonction du stock de restes à recouvrer arrêté au 31 décembre. La provision s'élève à 5 409 MF fin 2018.

Contribution téléphonique (principal) : 75 MF

Tout abonné au téléphone est assujéti, par ligne d'abonnement principal ordinaire, à une contribution annuelle de 1 200 francs. Pour 2019, le montant estimatif est de **75 MF**.

Direction régionale des douanes

23 990 028 965 F

Le droit de douane : 7 370 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises importées qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne. En 2017, son produit (6 149 millions) était stable par rapport à l'année précédente. Sur les huit premiers mois de l'année 2018, la recette sur cette période est en augmentation de 3,7% par rapport à celle de 2017. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution des approvisionnements du territoire, liée à celle de la parité euro/dollar australien.

Alors que la part des achats effectués dans l'Union européenne (France notamment) s'était accrue en 2016, l'appréciation de l'euro a conduit en 2017 à une réorientation des approvisionnements du pays vers l'Australie. Ce constat se vérifie sur l'année 2018 avec une légère baisse des importations en provenance de l'UE.

La taxe générale sur la consommation (TGC) perçue par la douane : 6 152 MF

La taxe générale sur la consommation (TGC) a été instituée par la loi du pays n° 2016-14 du 30 septembre 2016. Elle remplace quatre impositions perçues par la douane (TGI, TBI, TP, TFA) à compter du 1^{er} octobre 2018.

Pour 2019, le rendement attendu de la TGC devrait être à la hauteur des recettes des quatre taxes supprimées au 1^{er} octobre 2018.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) : 1 350 MF

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes et a fait l'objet d'une forte augmentation de ses taux notamment sur les alcools depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2017, son produit (1 963 MF) était en hausse de 12% par rapport à l'exercice 2016.

Fin août 2018, le rendement de la TCI est de 772 MF, en baisse de 24,55 % par rapport à la même période en 2017, situation qui s'explique par l'impact de la forte hausse de la fiscalité sur les alcools qui a engendré une baisse notable de la consommation et donc des quantités et volumes de boissons importées. L'importante augmentation d'importations en fin d'année 2017, en anticipation de la réforme, est un autre élément explicatif.

Les recettes de la TCI pour 2018 ne devraient pas atteindre les prévisions pour l'année, malgré les perceptions du dernier trimestre qui sont généralement supérieures à la moyenne annuelle.

L'estimation de recette, qui était de 1 750 MF pour 2018, est donc revue à la baisse pour une prévision 2019 de 1 350 MF.

**La taxe sur les produits pétroliers non-affectée TPP : 5 400 MF
et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers TAPP : 2 200 MF**

La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques dont le produit est directement lié aux volumes importés quel que soit leur prix facturé. Les taux de TPP sont de 15,00 F/litre pour l'essence d'avion, de 49,30 F/litre pour l'essence automobile et de 14,00 F/litre pour le gazole. Depuis le 1^{er} février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée au budget des syndicats mixtes de transports urbain et interurbain (respectivement 2,00 F et 1,00 F par litre pour l'essence automobile et 6,40 F et 1,70 F par litre pour le gazole). Les taux de TAPP sont de 27,28 F/litre pour l'essence d'avion, et de 13,70 F/litre pour le gazole. L'essence automobile n'est pas taxée à la TAPP. Le produit de la TAPP est entièrement reversé au budget de la Nouvelle-Calédonie.

La TPP non-affectée : de 2016 à 2017, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) a baissé de 3,95%. En 2017, elle a rapporté 5 485 MF. Sur les neuf premiers mois de 2018, le rendement de

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

la TPP (hors SMTI-SMTU) est de 3 935 MF, soit une hausse de 5% par rapport à la même période 2017.

La TAPP : de 2016 à 2017, le rendement de la TAPP a baissé de 3,5%. En 2017, la TAPP a rapporté 2 200 MF. Sur les huit premiers mois de 2018, le montant de TAPP collecté est de 1 545 MF, soit une hausse de 3,61% par rapport à la même période de 2017. Le produit de ces deux taxes devrait être relativement proche de son objectif fixé pour l'année 2018.

Le produit attendu pour 2019 s'établit, comme en 2018, à 5 400 MF pour la TPP et à 2 200 MF pour la TAPP. Cette prévision prudente anticipe la conjoncture future de la hausse des prix du pétrole et son possible impact sur les volumes importés sur le territoire.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL) : 739 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées susceptibles de concurrencer la production locale. En 2017, le rendement de cette taxe a été de 742 millions. En fin d'année 2018, les recettes de TCPPL devraient approcher le niveau attendu sans toutefois l'atteindre, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Par prudence, les prévisions de recettes relatives à la TCPPL pour 2019 sont revues à la baisse, soit 739 MF.

Le droit de navigation intérieure (DNI) : 16 MF

En 2017, les recettes collectées au titre de la taxe de navigation intérieure se sont élevées à 20,9 MF soit une augmentation de 17% par rapport à 2016. En 2018, sur les huit premiers mois, son rendement atteint 12 MF soit une baisse de 5% par rapport à la même période en 2017.

Les prévisions pour 2018, à hauteur de 16 MF, sont maintenues pour 2019.

Le droit de port (hors-Nouméa) : 75 MF

Le droit de port est perçu sur les navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie. Il est affecté pour partie au port autonome (pour les navires utilisant ses installations), et au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les autres cas. En 2017, le rendement du droit de port hors-Nouméa s'est élevé à 78,3 MF soit une hausse de 4% par rapport à 2016. Sur les huit premiers mois de 2018, cette tendance à la hausse ne s'est pas confirmée, son rendement est inférieur à celui de 2017 sur la même période (-3,7%). Cependant, en fin d'année 2018, les recettes devraient atteindre le niveau attendu, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Pour 2019, les recettes attendues sont estimées à 75 MF, identiques aux prévisions 2018.

Le droit de quai (hors-Nouméa) : 250 MF

Le droit de quai hors-Nouméa est perçu au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées hors de Nouméa. En 2017, le montant des recettes du droit de quai hors-Nouméa s'est élevé à 263 MF soit une hausse de 1% par rapport à 2016.

Cette tendance à la hausse s'est confirmée depuis le début de l'année 2018, s'expliquant par un volume de marchandises débarquées dans le Nord plus important. À l'issue des huit premiers mois de l'année 2018, le produit de cette taxe atteint 71 % de son taux de réalisation et devrait atteindre la cible des prévisions fixées

En 2019, les prévisions s'établissent à 250 MF identiques aux prévisions 2018.

Les impôts directs :

438 MF

TBI, TGI et TP (taxes supprimées) : 437,6 MF

Suite à son entrée en phase de production commerciale, la société VALE est redevable des droits et taxes douanières depuis le 1^{er} novembre 2016, dont 437,6 MF concernent de la TBI, TGI et Taxe de péage principale.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
A0103-01 : Recettes fiscales						
Fonctionnement	399 400	1 500 000	309 000	21%	1 500 000	0%
A0103-02 : Dépenses fiscales						
Fonctionnement	5 518 429 688	7 054 770 000	4 157 513 191	59%	15 780 970 000	124%

Les dépenses par nature

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
Fonctionnement	5 518 829 088	7 056 270 000	4 157 822 191	59%	15 782 470 000	124%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	600 000 000	-	0%	600 000 000	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 518 829 088	6 456 270 000	4 157 822 191	64%	15 182 470 000	135%

Action A0103-01 : Recettes fiscales

Direction des services fiscaux (DSF)

1 500 000 F

Une inscription de précaution de **1,5 MF** est proposée pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Action A0103-02 : Dépenses fiscales

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

15 780 970 000 F

Le montant estimatif de la dépense fiscale s'élève en 2018 à **15 781 MF** (contre 7 054,7 MF au BP 2018). Cette somme correspond aux :

- Admissions en non-valeur : 600 MF
- Remises gracieuses : 54 MF
- Dégrèvements : 2 127 MF
- Restitutions : 3 000 MF,
- Remboursement de TGC : 10 000 MF

L'inscription de crédits pour le remboursement de TGC est rendu nécessaire en l'absence de la modification du statut de receveur des services fiscaux.

En effet, pour l'heure le receveur n'est pas autorisé à effectuer des opérations au titre de l'ordonnateur.

Ainsi, les remboursements de TGC ne peuvent pas être compensés à son niveau mais doivent faire l'objet d'un mandat effectué par la DBAF. Ce mécanisme comptable oblige alors l'inscription d'un montant brut de TGC et d'une dépense de remboursement de même montant.

Pour information, la modification du texte sur le statut du receveur a été sollicitée auprès de l'Etat.

Programme P0104 Régie des tabacs

Recettes : 7 716 000 000 F
Dépenses : 1 758 200 000 F

Enjeux et contexte

Le résultat net de la régie des tabacs (produit de la vente de tabacs déduction faite des charges de fonctionnement de la régie et de l'achat de tabac) est un élément constitutif de l'assiette du budget de répartition. Il devrait s'établir pour 2018 à 7 316 MF.

Les recettes

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
A0104-02 : Vente de tabacs						
Fonctionnement	8 400 234 510	8 550 000 000	6 595 670 761	77%	7 716 000 000	-10%

Action A0104-02 : Vente de tabacs

Direction des services fiscaux (DSF)

7 316 000 000 F

Les prix de vente du tabac ont évolué fortement en janvier 2018, ce qui a eu un impact sur les quantités vendues qui ont diminué sur les 8 premiers mois de l'année 2018 de 13% par rapport à la même période 2017. Compte tenu de la dernière hausse du prix de vente public du tabac suite à l'entrée en vigueur de la TGC à taux pleins en octobre 2018, il est attendu une nouvelle baisse de la consommation de 10%.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019*
Chiffre d'affaires	11 000	11 900	11 900	16 300	14 860	15 440	13 900
TAT3S	2 970	3 100	3 100	7 344	6 627	7 290	6584
Produit du monopole	8 030	8 800	8 800	8 956	8 233	8 150	7 316
Achats et frais	1 800	1 845	1 845	1 845	1 620	1 508	1 296
Résultat net	6230	6955	6955	7111	6613	6642	6020

*Postulat : Baisse de 10% des quantités vendues

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

400 000 000 F

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2018 et de la constatation du stock final au 31/12/2018 (400 MF). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue de stock.

Une inscription de **400 MF** est ainsi effectuée en recettes et en dépenses.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs						
Fonctionnement	1 393 215 044	1 558 200 000	972 001 789	62%	1 358 200 000	-13%
A0104-02 : Vente de tabacs						
Fonctionnement	284 059 479	400 000 000	-	0%	400 000 000	0%

Les dépenses par nature

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
Fonctionnement	1 677 274 523	1 958 200 000	972 001 789	50%	1 758 200 000	-10%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 343 200 539	1 506 495 000	931 224 595	62%	1 306 400 000	-13%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	284 059 479	400 000 000	-	0%	400 000 000	0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 014 505	51 705 000	40 777 194	79%	51 800 000	0%

Action A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs

Direction des services fiscaux (DSF) 1 308 200 000 F

Cette action correspond aux dépenses de fonctionnement de la régie locale des tabacs, ventilées comme suit : **1 296 MF** d'achat de tabacs (soit – 200 MF par rapport à 2018) et **12 MF** de fonctionnement (hors personnel), dont environ **6,1 MF** d'électricité et **5,3 MF** de frais divers.

Direction des ressources humaines (DRH) 50 000 000 F

Le budget permet de financer les dépenses de personnels des agents affectés à la régie des tabacs (montant identique à 2018).

Action A0104-02 : Vente de tabacs

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 400 000 000 F

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2018 et de la constatation du stock final au 31/12/2018 (400 MF). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue.

Une inscription de **400 MF** est ainsi effectuée en recettes et en dépenses.

Programme P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes

Recettes :	0 F
Dépenses :	116 208 294 178 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 10 862 813 F

Enjeux et contexte

Les dotations aux provinces représentant une quote-part de 55,5% de l'assiette des dotations (soit 64 496 MF), sont en hausse de 4,3% par rapport au budget 2018 (61 825 MF).

La quote-part du FIP fonctionnement des communes atteint désormais 17,09% (19 856 MF) et reste protégée par l'effet cliquet (1 263 MF) qui la maintient par rapport aux années précédentes. La part FIP équipement s'établit à 0,75%.

La Nouvelle-Calédonie en supporte donc l'effet sur son budget propre, ce qui réduit sa quote-part à 26,66 % au lieu de 27,75%, soit une dotation pour la Nouvelle-Calédonie (30 985 MF) qui est en hausse de 7% par rapport à 2018 (28 880 MF).

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
N. METZDORF						
A0105-01 : Dotations aux Provinces						
Fonctionnement	61 255 305 136	62 847 448 503	53 839 185 587	86%	64 495 603 269	3%
A0105-02 : Dotations aux Communes						
Fonctionnement	20 571 934 064	21 818 021 153	18 930 558 099	87%	20 727 607 217	-5%
A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie						
Fonctionnement	28 813 717 591	29 105 705 846	-	0%	30 985 083 692	6%

Les dépenses par nature

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
N. METZDORF						
Fonctionnement	110 640 956 791	113 771 175 502	72 769 743 686	64%	116 208 294 178	2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110 640 956 791	113 771 175 502	72 769 743 686	64%	116 208 294 178	2%

Action A0105-01 : Dotations aux Provinces

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 64 495 603 269 F

Pour 2019, les dotations aux provinces s'élèvent à 64 495 F, soit une hausse de 4,3% par rapport au budget 2018 et de 8% par rapport au recouvré 2017. Elles se répartissent en :

- 59 847 MF pour la dotation globale de fonctionnement correspondant à 51,5% de l'assiette fiscale nette
- 4 648 MF pour la dotation globale d'équipement, correspondant à 4% de l'assiette fiscale nette.

La répartition par province ainsi que l'évolution de ces dotations depuis 2016 sont retracées dans le tableau ci-dessous :

	Réalisé 2016 (recouvrement)	Réalisé 2017 (recouvrement)	Budget 2018	Budget 2019
Assiette brute des dotations	121 915 161 851	112 444 000 000	116 396 220 000	129 208 294 179
Restitutions sur impôts	3 946 254 887	5 000 000 000	5 000 000 000	13 000 000 000
Assiette nette des dotations	117 968 906 964	107 444 000 000	111 396 220 000	116 208 294 179
DOTATION PROVINCES	65 472 743 365	59 631 420 000	61 824 902 100	64 495 603 269
Province Sud	32 264 496 055	29 385 934 000	30 466 866 170	31 782 968 458
DGF	30 376 993 543	27 666 830 000	28 684 526 650	29 923 635 751
DGE	1 887 502 511	1 719 104 000	1 782 339 520	1 859 332 707
Province Nord	21 328 778 379	19 425 875 200	20 140 436 576	21 010 459 588
DGF	19 441 275 868	17 706 771 200	18 358 097 056	19 151 126 881
DGE	1 887 502 511	1 719 104 000	1 782 339 520	1 859 332 707
Province îles Loyauté	11 879 468 931	10 819 610 800	11 217 599 354	11 702 175 224
DGF	10 935 717 676	9 960 058 800	10 326 429 594	10 772 508 870
DGE	943 751 256	859 552 000	891 169 760	929 666 353

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Action A0105-02 : Dotations aux Communes

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 20 727 607 217 F

Les dotations aux communes s'élèvent pour 2018 à 20 691 MF, réparties en :

- **19 856 MF** pour le FIP équipement, représentant une quote-part de 17,09% (au lieu de 16%) grâce à la protection de l'effet cliquet qui permet aux communes de ne pas subir la baisse de l'assiette fiscale des dotations (à noter que théoriquement, la quote-part de 16% représente un montant de 18 593 MF). L'effet cliquet s'élève donc en 2019 à 1 263 MF
- **871 MF** pour le FIP équipement, représentant une quote-part de 0,75% de l'assiette des dotations.

	Réalisé 2016 (recouvrement)	Réalisé 2017 (recouvrement)	Budget 2018	Budget 2019
Assiette brute des dotations	121 915 161 851	112 444 000 000	116 396 220 000	129 208 294 179
Restitutions sur impôts	3 946 254 887	5 000 000 000	5 000 000 000	13 000 000 000
Assiette nette des dotations	117 968 906 964	107 444 000 000	111 396 220 000	116 208 294 179
DOTATION COMMUNES	20 740 811 813	20 661 875 011	20 691 516 661	20 727 607 217
communes FIP fonct théorique (16%)	18 875 025 114	17 191 040 000	17 823 395 200	18 593 327 069
Effet cliquet	981 019 897	2 665 005 011	2 032 649 811	1 262 717 942
Communes FIP fonct avec effet cliquet	19 856 045 011	19 856 045 011	19 856 045 011	19 856 045 011
EQUIPEMENT 0,75%	884 766 802	805 830 000	835 471 650	871 562 206

Action A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 30 985 083 692 F

La dotation Nouvelle-Calédonie s'élève pour 2019 à 30 985 MF, en hausse de 7% par rapport au budgété 2018 (28 880 MF).

La quote-part de l'assiette fiscale nette représente 26,6% au lieu de 27,75% en raison de l'effet cliquet des communes supporté par la Nouvelle-Calédonie. Ce dernier s'élève à 1 263 MF (contre 2 032 MF en 2018).

	Réalisé 2016 (recouvrement)	Réalisé 2017 (recouvrement)	Budget 2018	Budget 2019
Assiette brute des dotations	121 915 161 851	112 444 000 000	116 396 220 000	129 208 294 179
Restitutions sur impôts	3 946 254 887	5 000 000 000	5 000 000 000	13 000 000 000
Assiette nette des dotations	117 968 906 964	107 444 000 000	111 396 220 000	116 208 294 179
DOTATION NC	31 755 351 786	27 150 704 989	28 879 801 239	30 985 083 692
Dotation NC théorique	32 736 371 683	29 815 710 000	30 912 451 050	32 247 801 635
effet cliquet	-981 019 897	-2 665 005 011	-2 032 649 811	-1 262 717 942

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

	P0103-Assiette fiscale de répartition	P0104-Régie des tabacs	P0105-Dotations aux Provinces et aux Communes
Fonctionnement			
Recettes	126 032 964 178	7 716 000 000	-
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses		7 316 000 000	
(73) impôts et taxes	123 251 994 178		
(74) dotations, subventions et participations opérations d'ordre (dotations/provisions)	2 780 970 000	400 000 000	-
(77) produits exceptionnels	-		
Dépenses	15 782 470 000	1 758 200 000	115 336 731 972
Autres charges de fonctionnement opérations d'ordre (dotations/provisions)		1 298 010 000	
Charges fixes de fonctionnement		8 390 000	
Charges exceptionnelles	15 182 470 000		
Subventions, participations et autres charges d'activité	600 000 000		30 985 083 692
Contributions obligatoires			84 351 648 280
Charges de personnel		51 800 000	

Annexe
Délibération relative au budget primitif
annexe de répartition de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2019

BP 2019



NOUVELLE-CALEDONIE

**Délibération n° 377 du 27 décembre 2018
relative au budget primitif annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie
- exercice 2019**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des impôts de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 354 du 26 novembre 2018 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et modifiant la délibération n° 201 du 28 décembre 2016 relative au plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu l'arrêté n° 2018-2831/GNC du 27 novembre 2018 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 131/GNC du 27 novembre 2018 ;
Entendu le rapport n° 233 du 4 décembre 2018 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2019, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature, tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2018 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2019.

Article 2 : Le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2019 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de CENT TRENTE-TROIS MILLIARDS SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT FRANCS PACIFIQUES (133 748 964 178 F CFP).

Dont :

- ZERO FRANC PACIFIQUE (0 FCFP) en section d'investissement, et
- CENT TRENTE-TROIS MILLIARDS SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT FRANCS PACIFIQUES (133 748 964 178 F CFP) en section de fonctionnement.

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes, au titre de l'article 49 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 17,08 %, soit DIX-NEUF MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE SIX MILLIONS QUARANTE CINQ MILLE ONZE FRANCS PACIFIQUES (19 856 045 011 FCFP) ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit HUIT CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT SIX FRANCS PACIFIQUES (871 562 206 F CFP).

Les quotes-parts versées aux provinces, au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit CINQUANTE-NEUF MILLIARDS HUIT CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS PACIFIQUES (59 847 271 502 F CFP) ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLIONS TROIS CENT TRENTE-ET-UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEPT FRANCS PACIFIQUES (4 648 331 767 F CFP).

Article 4 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 5 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », et 65411 « créances fiscales admises en non-valeur ».

Article 6 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction.

Article 7 : Une reprise de provision pour charges à venir est inscrite à hauteur de DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE FRANCS PACIFIQUES (2 780 970 000 F CFP).

Article 8 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 27 décembre 2018.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Gaël YANNO

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REPARTITION

Voté par fonction

Budget primitif 2019 voté



NOUVELLE-CALEDONIE



BP 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 03 Budget reparté Exercice 2019

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2019

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

9 JAN. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Demande effectuée le 19/11/2018

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	<p><u>I - Informations générales</u> Informations statistiques et fiscales</p> <p><u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u></p> <p><u>II - Présentation générale du budget</u> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget</p> <p><u>III - Vote du budget</u> A - Section d'investissement Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation B - Section de fonctionnement Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation</p>		<p><u>IV - ANNEXES</u></p> <p>Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes</p> <p>Opérations d'ordre de section à section Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale et dotations Etat des provisions Equilibre des opérations financières - Dépenses Equilibre des opérations financières - Recettes Etat du personnel Signatures</p>	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 748 964 178	133 748 964 178
TOTAL DU BUDGET	133 748 964 178	133 748 964 178

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 348 964 178	400 000 000	133 348 964 178	400 000 000
BUDGET	133 348 964 178	400 000 000	133 348 964 178	400 000 000

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 410 690 000	133 748 964 178			132 389 264 178	1 359 700 000	
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	1 559 700 000 1 559 700 000	1 359 700 000 1 359 700 000				1 359 700 000 1 359 700 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 <i>Virement à la section d'investissement</i>	118 850 990 000	132 389 264 178			132 389 264 178		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 410 690 000	133 748 964 178			126 432 964 178	7 316 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES 94 OPERATIONS NON VENTILEES	8 150 000 000 112 260 690 000	7 316 000 000 126 432 964 178				7 316 000 000	

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

**SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
--	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 359 700 000	7 316 000 000
930 Administration générale	1 359 700 000	7 316 000 000
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement		
938 Transports et communication		
939 Economie		
94 Opérations non ventilées	132 389 264 178	126 432 964 178
940 Impositions directes	4 224 820 000	60 325 164 000
941 Autres impôts et taxes	11 556 150 000	62 926 830 178
942 Dotations et participations non affectées	85 223 210 486	
943 Opérations financières	30 985 083 692	
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes	400 000 000	3 180 970 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	133 748 964 178	133 748 964 178

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946		
---	--	--

TOTAL DE LA SECTION	133 748 964 178	133 748 964 178
----------------------------	------------------------	------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		120 410 690 000	133 748 964 178	
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		120 410 690 000	133 748 964 178	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 506 400 000	1 306 400 000	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	51 800 000	51 800 000	
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	111 996 220 000	116 808 294 178	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 456 270 000	15 182 470 000	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	400 000 000	
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 150 000 000	7 316 000 000	
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	60 702 000 000	60 325 000 000	
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	49 082 420 000	62 926 994 178	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 476 270 000	3 180 970 000	
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

Pour mémoire

- I - L'assemblée délibérante a décidé de voter le budget par fonction :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - avec vote formel sur chacun des chapitres

Le gouvernement est habilité à répartir les participations et subventions dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

204 - Subventions d'équipement versées

656- Participations

657- Subventions

674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises gracieuses sur dettes fiscales)

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE								AP(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC								AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Dans le cadre d'une AP-CP								
	Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE									
DEPENSES									
RECETTES									
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES									

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Recettes affectées		
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	--------------	-------------	--	---------------------------	-----------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 904 - SANTE

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 904 - SANTE					AP =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------	------------------------------------	--------------	---	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	---------	-----------------------	---	---	-----------------------	--	-----------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
	Dans le cadre d'une AP-CP			
	Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
	Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 359 700 000	7 316 000 000
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 359 700 000	7 316 000 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
939	ECONOMIE				
Groupe 94	Opérations non ventilées			132 389 264 178	126 432 964 178
940	IMPOSITIONS DIRECTES			4 224 820 000	60 325 164 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			11 556 150 000	62 926 830 178
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			85 223 210 486	
943	OPERATIONS FINANCIERES			30 985 083 692	
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			400 000 000	3 180 970 000
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL des groupes fonctionnels			133 748 964 178	133 748 964 178

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 930
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			1 359 700 000					1 359 700 000
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP			1 359 700 000					1 359 700 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			7 316 000 000					7 316 000 000
Recettes affectées			7 316 000 000					7 316 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			1 359 700 000					1 359 700 000
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 296 000 000					1 296 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		6 360 000					6 360 000
613	LOCATIONS		40 000					40 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		940 000					940 000
618	DIVERS		60 000					60 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		1 800 000					1 800 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		1 500 000					1 500 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		300 000					300 000
628	DIVERS		1 200 000					1 200 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		37 176 221					37 176 221
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		11 146 329					11 146 329
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		1 677 450					1 677 450
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		1 500 000					1 500 000
RECETTES			7 316 000 000					7 316 000 000
708	AUTRES PRODUITS		7 316 000 000					7 316 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 931
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT						AE =
		0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	--------------	-------------	--	---------------------------	-----------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 934
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article compte par nature (1)	Libellé	AE(2) =					TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	---------	-----------------------	---	---	-----------------------	--	-----------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
-----------------	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES							
-----------------	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
-----------------	--	--	--	--	--	--

RECETTES						
-----------------	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
-----------------	--	--	--	--	--	--

RECETTES						
-----------------	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	4 224 820 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	600 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	3 571 100 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	53 720 000
	RECETTES	60 325 164 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	60 325 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	164 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	11 556 150 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	11 555 900 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	250 000
	RECETTES	62 926 830 178
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	17 496 878 965
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	5 500 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	1 185 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	341 000 000
737	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES ET ASSIMILEES	37 883 950 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	520 001 213

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	85 223 210 486
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	85 223 210 486
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	30 985 083 692
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	30 985 083 692
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	400 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
	RECETTES	3 180 970 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
781	REPRISES S/AMORTISS, DEPRECIAT ET PROVIS (A INSCRIRE DANS PRODUITS FONCT	2 780 970 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 726 184 329	16 441 013 086
RECETTES	20 726 184 329	16 441 013 086
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	44 335 331 622	43 511 769 279
RECETTES	44 335 331 622	43 511 769 279

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2019

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	69 749 675 465	66 719 491 410
RECETTES	69 749 675 465	66 719 491 410

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget reparti Exercice 2019

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	120 410 690 000	133 748 964 178
RECETTES	120 410 690 000	133 748 964 178

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 726 184 329	16 441 013 086
RECETTES	20 726 184 329	16 441 013 086
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	234 495 697 087	243 980 224 867
RECETTES	234 495 697 087	243 980 224 867
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	255 221 881 416	260 421 237 953
TOTAL GENERAL DES RECETTES	255 221 881 416	260 421 237 953

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10..., 139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES

Type de collectivités		Investissement	Fonctionnement
Provinces	Province Sud	1 859 332 707	29 923 635 751
	Province Nord	1 859 332 707	19 151 126 881
	Province des Îles	929 666 353	10 772 508 870
	Communes - FIP	871 562 206	19 856 045 011
	Nouvelle-Calédonie		30 985 083 692

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31/12/2018	provision constituée au BP 2019	Utilisation ou reprise au BP 2019	montant de la provision après BP 2019
Provisions pour créances irrécouvrables			5 258 661 892	0	0	5 258 661 892
Provisions pour créances irrécouvrables		27-sept.-2016	5 258 661 892			5 258 661 892
Provisions pour risques et charges			5 409 110 136	0	2 780 970 000	2 628 140 136
Provisions pour risques et charges		27-sept.-2016	5 409 110 136		2 780 970 000	2 628 140 136
TOTAL GENERAL			10 667 772 028	0	2 780 970 000	7 886 802 028

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
	DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
	<i>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</i>			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	<i>Transferts entre sections = C+D</i>			
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</i>			
	<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>			
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES 1 BIS

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT DE LA REGIE DES TABACS

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2018				EFFECTIFS AU BP 2019		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
					postes vacants			
EMPLOIS HIERARCHIQUES		1	1				1	
Chef de service	A	1	1	Ingénieur	0		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	4		0	0	4	
Rédacteur	B	1	1	Rédacteur	0		1	
Adjoint administratif	C	3	3	Adjoint administratif	0		3	
STATUTS SPECIAUX		1	1		0	0	1	
Convention collective	O	1	1	Non Titulaire	0		1	
TOTAL		6	6		0	0	6	

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice... 54
Nombre de membres présents ou excusés... 54
Nombre de suffrages exprimés... 54
VOTES : Pour... 38
Contre... 6
Abstentions... 7



Le Président
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Date de convocation : 19.12.2018

Présenté par le Gouvernement ou le président

A le
Le président du Gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province, réunie en séance le 21/12/18
A le

[Signature]
Gaël YANNO

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le et de la publication le
A....., le/...../.....

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
9 JAN. 2019
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ